

Date de révision 25/09/2017
Date de la version précédente 01/06/2012

Version 3
UE FR

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	Melamine
Nom commercial	MelaminebyOCI™ GPH MelaminebyOCI™ GPH LD MelaminebyOCI™ SLP Melafine®
Nom chimique	1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine
No.-CAS	108-78-1
No.-CE	203-615-4
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485947-16-0000
Synonymes	Cyanuramide; Cyanurotriamide; 2,4,6-Triamino-s-triazine
Formule	C ₃ H ₆ N ₆

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Application industrielle: Poudre blanche cristalline, utilisée dans les produits hautesperformances tels que les panneaux à base de bois, les stratifiés, les revêtements, les poudres de moulage, les plastifiants pour béton et les retardateurs de flamme.
Utilisations déconseillées	Ajout aux produits alimentaires humains ou animaux.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

OCI Nitrogen BV Mijnweg 1 P.O. Box 601 6160 AP Geleen, The Netherlands Tel: +31 (0) 46 7020111 www.ocinitrogen.com	OCI Melamine Americas, Inc. C/O Advanced Louisiana Logistics 501 Louisiana Avenue, Suite 201 Baton Rouge, LA 70802, USA Tel: +1 (225) 685 30 20 / 685 30 37 Fax: +1 (225) 685 30 03	OCI Trading Shanghai 17N, Feizhou Guoji Building No. 899 Lingling Road Shanghai 200030, China Tel: +86 (0)21 64415441 Fax: +86 (0)21 64415440.
---	--	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Fabricant: Alert & Care Centre Chemelot (Geleen, Pays-Bas)
+31 46 4765555 (24/7)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1272/2008/CE)

Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Aucun(e).

2.3 Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom chimique	No.-CE	No.-CAS	% en poids	Classification (1272/2008/CE)	Numéro d'enregistrement REACH
2,4,6-Triamino-1,3,5-triazine	203-615-4	108-78-1	100	-	01-2119485947-16-0000

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Aucun danger nécessitant des mesures de premier secours spécifiques.
Contact oculaire	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique.
-----------------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de
-------------------------	---

feu: Les effets du contact ou de l'inhalation peuvent être retardés.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit lui-même ne brûle pas. Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction déconseillés Aucun(e) connu(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants: Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NO_x), Amines, Ammoniac, Cyanure d'hydrogène (Supérieur à 600°C).

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner le personnel non concerné. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter la formation de poussières. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 1, 8, 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les poussières. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Tenir à l'écart du feu. Éviter la formation de poussière dans les endroits clos. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil, Oxydants. Recommandation(s): (1) Ne pas empiler les conteneurs souples de plus de 1000 kg. Ne pas empiler plus de deux conteneurs souples pesant au maximum 1000 kg, en raison des risques de déchirures. (2) La mélamine d'OCI SLP (Melamine by OCI SLP) ne doit pas être empilée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Indisponible.

Autres informations Indisponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Procédures de surveillance recommandées Aucune information disponible.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Nom chimique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	Travailleur – cutanée, court terme – systémique
2,4,6-Triamino-1,3,5-triazine	8.9 mg/m ³	12.6 mg/kg bw/day	11 mg/m ³	126 mg/kg bw/d

Nom chimique	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique
2,4,6-Triamino-1,3,5-triazine	2.2 mg/m ³	6.3 mg/kg bw/day	0.63 mg/kg bw/day	-	-

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent	Usine de traitement des eaux usées	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Terrestre	Oral(e)
2,4,6-Triamino-1,3,5-triazine	0.51 mg/L	0.051 mg/L	2 mg/L	200 mg/L	5.5 mg/kg sediment dw	0.55 mg/kg sediment dw	1.6 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale.
Protection des mains	Gants de protection: Gants néoprène, PVC, (4-8 heures Délai de rupture) (EN 374).
Protection de la peau et du corps	Vêtements à manches longues.
Protection respiratoire	En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire agréé NIOSH/MSHA. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur.
Type de filtre recommandé	P2

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique @20°C	Solide
Aspect	Poudre (Cristallin)
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore / Ammoniacale
pH	7.8 - 9.5 Conc. (% w/w): 10% (en solution aqueuse)
Point de fusion/congélation	354 °C / 669.2 °F (avec vaporisation)
Point/intervalle d'ébullition	Se décompose >280 °C / >536 °F
Point d'éclair	Coupelle fermée >280 °C / >536 °F
Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
Limites d'inflammabilité dans l'air	Sans objet
Pression de vapeur	<0.02 (<15 mm Hg) kPa (@ 20°C)
Densité de vapeur	4.34 (air = 1)
Densité relative	1.57 (@20°C / 68°F)
Solubilité	
Hydrosolubilité	Faiblement soluble 0.348 g/100 ml (@20 °C)
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	log Pow = -1.14
Température d'auto-inflammabilité	>500 °C / >932 °F
Température de décomposition	>280 °C / >536 °F
Viscosité, dynamique	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Non-explosif (D'après les données d'essai)
Propriétés comburantes	Pas d'oxydation

9.2 Autres informations

Masse molaire	126.12 g/mol
Densité	1.57 g/cm ³
Température minimale d'inflammation	658 °C / 1216.4 °F

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), oxydes d'azote (NO_x), Amines, Ammoniac, Cyanure d'hydrogène >600°C.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
2,4,6-Triamino-1,3,5-triazine	3161 mg/kg bw (Rat)	-	>5190 mg/m ³ air 4h (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucun effet connu.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun effet connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas connu pour causer des dommages génétiques transmissibles.

Cancérogénicité

Dans les études d'alimentation chez le rat et la souris, des carcinomes de cellules transitoires ont été observés dans la vessie urinaire uniquement chez les rats mâles et seulement avec de fortes doses de mélamine dans l'alimentation. Aucun carcinome n'a été trouvé chez les rats femelles ou chez les souris quel que soit leur sexe. Il n'y a aucune preuve que la mélamine puisse causer le cancer chez l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Non connu pour provoquer des défauts de naissance ou pour avoir une influence nuisible sur un fœtus. Non connu pour affecter défavorablement les fonctions et organes reproducteurs.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucun effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucun effet connu.

Danger par aspiration

Aucun effet connu.

Autres informations

Bien que l'exposition à des niveaux élevés de mélamine puisse causer des calculs rénaux chez l'homme, il n'y a pas de preuves qu'un cancer puisse se développer en raison de l'exposition à la mélamine. La mélamine est classée par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) comme groupe 2B (cancérogène possible pour l'être humain).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
2,4,6-Triamino-1,3,5-triazine	EC50: 325 mg/L 96h Pseudokirchneriella subcapitata NOEC: 98 mg/L 96h Pseudokirchneriella subcapitata	LC50: >3000 mg/L 96h Oncorhynchus mykiss NOEC: >=5.1 mg/L 36d Pimephales promelas	EC0: > 100 mg/L 2h Nitrosomonas sp. and Nitrobacter sp.	NOEC: >= 11 mg/L 21d Daphnia magna (reproduction)

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable. N'est pas intrinsèquement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

Nom chimique	Log P _{ow}	Facteur de bioconcentration (BCF)
2,4,6-Triamino-1,3,5-triazine	-1.14	<0.38

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas considéré comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément: ADR, RID, ADN, IMDG, IATA/ICAO.

14.1. Numéro ONU

Non réglementé.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

Sans objet.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Limitations relatives à l'utilisation Aucun(e).

Autres réglementations Aucun(e).

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

Sans objet

Abréviations et acronymes

STOT: Specific Target Organ Toxicity (toxicité spécifique pour certains organes cibles)
PBT: Persistante, Bioaccumulable, Toxique
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulating (très Persistantes et très Bioaccumulables)
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
EC: Commission Européenne
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Regulations for the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voies de Navigation intérieures (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)
ICAO: International Civil Aviation Organization
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances (L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)
ES: Exposure Scenario (Scénario d'exposition)
DNEL: Derived No Effect Level (dose dérivée sans effet)
PNEC: Predicted No Effect Concentration (concentration prévisible sans effet)
CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer

Remarque sur la révision

Mise à jour du format en conformité avec les réglementations européennes REACH et CLP.

Conseil en matière de formation

Les travailleurs doivent être formés à l'utilisation appropriée et à la manipulation de ce produit, conformément aux réglementations en vigueur.

SDS No.

OC00016

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.